

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Articles L.2121-7, L.2121-10 et R.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune de VAIRES-SUR-MARNE se réunira le :

Vendredi 9 juin 2023
Salle des Mariages – Hôtel de Ville
à 18 heures 30

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Ordre du jour :

1. Désignation des suppléants des délégués du conseil municipal de la commune de Vaires-sur-Marne en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de Seine-et-Marne



Fait à Vaires-sur-Marne, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Edmonde Jardin", written over a horizontal line.

EDMONDE JARDIN